

DEPARTEMENT
Alpes-de-Haute-Provence

Communauté d'Agglomération
PROVENCE ALPES
AGGLOMERATION

Année 2020
Séance du 09 décembre 2020

N° 18

Objet : Création d'un poste
animateur RAM itinérant

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
D'AGGLOMERATION

L'an deux mille vingt et le neuf du mois de décembre à dix-sept heures, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le 1^{er} du mois de décembre 2020, s'est réuni dans la salle du Palais des Congrès à DIGNE LES BAINS, sous la présidence de Madame Patricia GRANET BRUNELLO

Est nommé secrétaire de séance : VIVOS Patrick

Étaient présents :

ACCIAI Bruno, ARENA Antoine, AUDRAN Michel, AUZET Éric, BAILLE Denis, BENOIT Gérard, BERTRAND Philippe, BONDIL Marc, BOYER Christian, CATILLON Pierre, CAZERES Benoit, CHABAL CALVI Nadia, CHALVET Gilles (à partir du rapport n° 12), COCHET Brigitte (jusqu'au rapport n° 23), COMTE Jean Paul, COSSERAT Sandrine, CROZALS Florent, DECROIX Hugo, ESCLAPEZ Nathalie, ESTIENNE Claude, EYMARD Max, FIAERT Claude, FIGUIERE Marie José, FONTAINE Sonia, GALLY France, GONCALVES Gilles, GRANET BRUNELLO Patricia, GRAVIERE Remy (jusqu'au rapport n°31), ISNARD AUBERT Laurence, ISNARD Mireille, ISOARDI Delphine, KUHN Francis, LAQUET Laura, MAGAUD Marie José, MAGAUD Nathalie, MOULARD Damien, MULLER Emmanuel, OBELISCO Francine, PARIS Mireille, PAUL Gérard, PAUL Gilles, PEREIRA Georges, POSTEL Chrystelle, POURCEL Simone, PROUST Brigitte, REYNAUD Patrice, RISSO Gilbert, SANCHEZ Pierre Bernard, SAVORNIN Béatrice, TEYSSIER Bernard, TEYSSIER Eliane, THIEBLEMONT Martine, TOUSSAINT Carole, TRABUC Nicolas, UGHETTO Wendy, VILLARD René, VIVOS Patrick, VOLLAIRE Nadine, ZANARTU HAYER Italo

Étaient suppléés :

AILLAUD Jean Pierre a donné pouvoir à MENS Jacques
AUZET Guy a donné pouvoir à LAURENT Patrick
BALIQUE François a donné pouvoir à BAYLE Roland
ISOARD Christian a donné pouvoir à ISOARD Sandrine
JOUVES Marc a donné pouvoir à YAHIAOUI Karim
PIERRISNARD Jacqueline a donné pouvoir à CORTES Guy
SEGOND Claude a donné pouvoir à MANENT Michel
SEVENIER Jean a donné pouvoir à RUGGERI Leticia
URQUIZAR Danièle a donné pouvoir à DONNIER Luc

Étaient représentés :

BASSET Françoise a donné pouvoir à CROZALS Florent
BELMONTE Sylvie a donné pouvoir à VIVOS Patrick
BLANC Michel a donné pouvoir à MOULARD Damien
CHALVET Gilles a donné pouvoir à MAGAUD Nathalie (jusqu'au rapport n°11)
COCHET Brigitte a donné pouvoir à TOUSSAINT Carole (à partir du rapport n° 24)
DEORSOLA Jean Paul a donné pouvoir à POURCEL Simone
OGGERO BAKRI Céline a donné pouvoir à THIEBLEMONT Martine
PIERI Bernard a donné pouvoir à GRANET BRUNELLO Patricia
REINAUDO Gilbert a donné pouvoir à FIAERT Claude

Étaient excusés :

BARDIN Chantal, BAUDOUI Marie Anne, BOURJAC Jean Marie, FLORES Sylvain, REBOUL Childéric

REÇU EN PRÉFECTURE

le 14/12/2020

Appréciation agréée (Agglo Alpes)

99_DE-004-200867437-20201209-18_09122020

Monsieur Claude FIAERT, rapporteur, expose ce qui suit :

Par délibération en date du 15 octobre 2020, Provence Alpes Agglomération a délibéré en faveur d'une demande de subvention à la CAF pour la création d'un RAM itinérant.

Le RAM est un lieu de rencontre, d'échanges et de professionnalisation pour les assistants maternels agréés, est aussi un lieu d'information, de conseil et d'orientation pour les parents en recherche d'un mode de garde et un lieu de socialisation pour les enfants accueillis chez les professionnel(le)s à leur domicile.

A ce jour, Provence Alpes Agglomération propose un RAM sur Digne les Bains. Afin d'étendre la couverture territoriale de ce service, il est proposé la création d'un RAM itinérant sur le territoire de Provence Alpes Agglomération.

Afin d'assurer ces missions, il est proposé de créer un poste relevant du cadre d'emplois des adjoints d'animation ou du cadre d'emplois des animateurs d'une durée hebdomadaire de 24 heures pour assurer les missions suivantes :

- Sortir les assistantes maternelles de leur isolement
- Informer, orienter, former les professionnels de l'accueil individuel
- Aider les parents employeur

La rémunération maximale versée sera de 25 000€ annuelle chargée.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriale

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Considérant qu'il est nécessaire de créer un emploi d'animateur du RAM itinérant relevant du cadre d'emplois des adjoints d'animation ou des animateurs territoriaux

Il est proposé au conseil communautaire :

- De décider la création d'un poste à temps non complet relevant du cadre d'emplois des adjoints d'animation ou des animateurs
- De décider que la rémunération maximale versée est de 25 000€ annuelle chargée,
- D'autoriser Madame la Présidente à mettre en œuvre la procédure de recrutement et signer les documents s'y afférents.

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION

Après délibération

A l'unanimité

Approuve les propositions présentées

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme
La Présidente Patricia GRANET-BRUNELLO




REÇU EN PREFECTURE

le 14/12/2020

Application agréée E leplus-rnm

99_DE-004-200067437-20201209-16_09122020